

# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

## N°92 - 2025

Le Maire de la commune de BEAUTIRAN (Gironde)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant la demande de Monsieur Jean-Christophe DARCOS, Brasserie Tribu Zytha, concernant l'autorisation d'occupation du domaine public communal, en vue d'un débit de boisson temporaire le samedi 19 avril 2025.

Vu l'arrêté n°85 – 2025 autorisant l'occupation du domaine public communal ;

Considérant les conditions météorologiques défavorables du Marché hebdomadaire sur l'esplanade de l'église les samedis.

### ARRETE

**Article 1er.** – Monsieur Jean-Christophe DARCOS responsable de la Brasserie Tribu Zytha – 6 rue de l'École 33240 ASQUES, considérant les conditions météorologiques défavorables a entraîné l'annulation de la présence de la Brasserie Tribu Zytha, le samedi 19 avril 2025. **Le présent arrêté annule l'arrêté n°85 – 2025.**

**Article 2.** - Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé(e) et communiqué à M. le commandant de la brigade de gendarmerie de CASTRES-GIRONDE.

Fait à BEAUTIRAN, le 28/04/2025.

Le Maire,

Philippe BARRÈRE

